

<http://www.snetap-fsu.fr/Bulletin-no-358-complement.html>



Loi d'avenir pour l'agriculture

**Bulletin n° 358 - complément -
Entretien avec Jean-Luc
Bindel, Secrétaire général de la
Fédération nationale
agroalimentaire et forestière
CGT**

Date de mise en ligne : dimanche 8 décembre 2013

- Les publications - Bulletins -

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le volet agroalimentaire : Questions à Jean-Luc BINDEL Secrétaire général de la Fédération nationale agroalimentaire et forestière [CGT](#)

- **1- L'affaire "Findus/Spanghero" a mis en évidence une filière entre producteur et consommateur totalement opaque. Elle a aussi ébranlé la confiance des consommateurs sur les plats cuisinés. Ce projet de loi comportant un volet agroalimentaire répond-il aux préoccupations légitimes des salariés d'une part et des citoyens d'autre part ?**

L'affaire « Findus/Spanghero » survient après de nombreux autres scandales survenus au cours des dernières années. Qu'il s'agisse de volailles à la dioxine, de la « vache folle », de mouillage du lait, le patronat agroalimentaire, dans sa course aux profits, franchit de plus en plus souvent le Rubicon. Cela lui est d'autant plus facile que les services publics de contrôle ont été réduits. Afin de se mettre en conformité avec les exigences de l'Union Européenne de marché libre et non faussé et de répondre aux pressions des États-Unis dans le cadre des négociations de l'OMC, le contrôle a été confié aux entreprises elles-mêmes. Le projet de loi ne remet pas en cause les dimensions fondamentales, les patrons peuvent dormir tranquilles.

- **2- Le gouvernement a fait de l'emploi l'une de ses priorités. Or, l'industrie agroalimentaire peut produire un effet repoussoir sur les emplois qu'elle propose. Le projet de loi répond-il à cette préoccupation ? Quelles sont les propositions de la fnaf-[CGT](#) ?**

Les salariés des industries agroalimentaires subissent des conditions de travail particulièrement pénibles et dégradées. Le nombre de [TMS](#) a été multiplié par 10 au cours des 10 dernières années (source Anact). Le travail posté, dans l'humidité, le froid ou la chaleur est légion et se cumule avec des salaires particulièrement bas, inférieurs de 15 à 20 % comparé au reste de l'industrie. C'est à ces questions concrètes que le projet de loi devrait apporter des réponses. Or il n'en est rien. La dimension sociale est totalement absente et ce n'est pas la ratification par la France de la convention 184 de l'OIT qui est de nature à changer la situation des salariés. Notre fédération revendique un salaire minimum professionnel de 1 850 €, la prise en compte des conditions de travail pour le droit à la retraite dès 55 ans, la réduction du temps de travail à 32 heures. Il ne s'agit pas de pérorer sur l'attractivité des métiers, tarte à la crème des gouvernements successifs et de l'Ania, mais de répondre aux revendications légitimes des salariés.

suite de l'article publié dans le [Bulletin L'enseignement agricole, n°358](#) novembre 2013

- **3- La qualité des aliments est "couverte" par « l'autocontrôle » et la réponse à des normes d'installation et de procédure. Différentes affaires ont démontré les limites d'un tel dispositif. Que suggère le projet de loi pour améliorer la situation. Quelles sont vos propositions en la matière ?**

L'autocontrôle, c'est l'introduction du renard dans le poulailler et l'on voit les dégâts que cela entraîne sur la qualité des produits, la sécurité sanitaire des aliments avec pour conséquence, à chaque fois, des licenciements massifs des salariés. Le projet de loi instaure une protection pour le « lanceur d'alerte », autrement dit, une protection pour un salarié qui dénoncerait les fraudes. Ce ne peut en aucun cas être une réponse satisfaisante. Notre fédération revendique un véritable droit d'alerte collectif exercé par le [CHSCT](#) ou le Comité d'Entreprise. Un tel droit collectif, accompagné d'un renforcement des services publics de contrôle, permettra d'empêcher la poursuite de pratiques patronales condamnables.

- **4- Plus globalement et librement peut être, quels sont les amendements que la FNAF entend porter dans le cadre de l'examen de ce projet de loi ?**

Notre fédération a eu l'occasion à plusieurs reprises de rencontrer le ministre de l'Agriculture pour lui transmettre nos propositions et revendications, dont celle du droit d'alerte collectif pour les CE/CHSCT. Nos propositions intègrent les dimensions sociales tels que les salaires, la formation, la reconnaissance des qualifications mais aussi des dimensions économiques à partir de cette question fondamentale « Peut-on laisser l'alimentation, élément vital pour l'humanité, aux mains des capitalistes dont l'objectif n'est pas de nourrir les hommes mais de faire du fric ? ». Pour nous la réponse est contenue dans cette question.